

„ contestablement été ce qu'ils sont actuel-
 „ lement, c'est-à-dire les représentans de
 „ la nation, les défenseurs de ses intérêts
 „ & l'appui le plus ferme de ceux du
 „ prince. „

Les vues de l'auteur sur l'accord des états & du prince, sont l'expression de l'expérience. La force seule, & pour me servir de l'expression hélas ! aujourd'hui si familière aux rois, la *seule volonté*, ne produisent rien de légal & de solide ; c'est le cas du *vis confili expers mole ruens sud.* „ Les états, établissement aussi ancien qu'avantageux au prince & à la nation, les états peuvent à juste titre être regardés comme le centre de réunion des intérêts communs du prince & des sujets, ainsi que de leur amour réciproque. C'est sur-tout les états de la première de ces provinces, c'est-à-dire du duché de Brabant, que j'ai pris en considération, & j'ai cru rendre quelque service à la patrie en publiant un écrit qui fit connoître & leur origine & les occasions où le zèle de leurs ancêtres s'est signalé pour la patrie & pour le prince. Ce n'est point à la vérité que ces traits de patriotisme soient absolument méconnus, mais c'est qu'ils sont épars dans différens ouvrages dont plusieurs n'ont pas même vu le jour, & tout Brabançon doit, ce me semble, avoir de l'intérêt à les trouver réunis dans un seul qui ne fût pas trop étendu, pour être à même de se convaincre par un seul coup d'œil que ç'a été en tout tems le propre des états de Brabant d'identifier l'intérêt du duc avec celui de la patrie. „